

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE
ET DE L'ESTUAIRE**

Séance du Conseil Communautaire du 04 février 2025

PROJET DE DELIBERATION N° 10

COMMISSION FINANCES

FINANCES - EXERCICE 2025 - BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL - DIVERSES DISPOSITIONS A CARACTERE FINANCIER

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil communautaire du 10 décembre dernier, il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2025, dont les grandes lignes sont exposées ci-après.

Le contexte de la préparation budgétaire 2025 est inédit. En effet, en l'absence de projet de loi de finances (PLF) pour 2025 et malgré les incertitudes quant aux éléments qui seront finalement retenus, le calendrier budgétaire de la CARENE a été maintenu, afin de permettre aux services de l'agglomération d'engager leurs actions au plus tôt en 2025.

Par mesure de prudence, le projet de budget intègre les mesures qui avaient été présentées dans le cadre du PLF initial. Ces mesures, si elles sont reprises, même partiellement, auront un impact sans précédent sur les budgets des collectivités territoriales et leurs groupements.

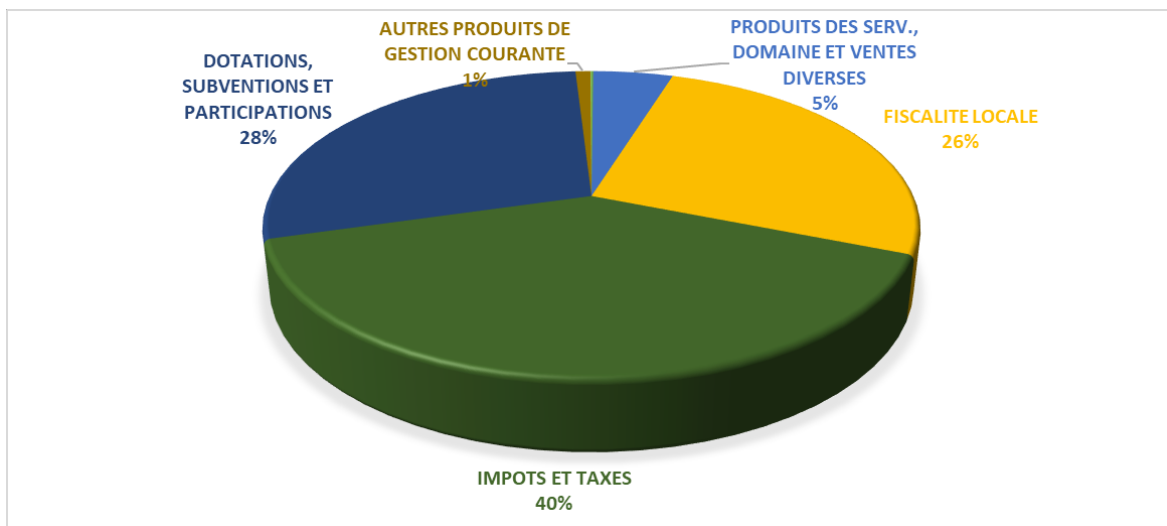
Globalement, le budget proposé s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- 130 816 165 € en section de fonctionnement
- 98 352 146,43 € en section d'investissement

I- Section de fonctionnement

1. **Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à 130,8 M€ (127,5 M€ pour les recettes réelles) et se décomposent de la manière suivante :

Chap.	Libellé	Propositions BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution BP 2025 /BP 2024
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	130 000 €	130 000 €	0,00%
70	PRODUITS DES SERV., DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 933 206 €	7 007 071 €	18,10%
731	FISCALITE LOCALE	33 013 000 €	34 597 000 €	
73	IMPOTS ET TAXES	49 776 000 €	48 723 000 €	-2,12%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	35 912 139 €	35 812 978 €	-0,28%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 110 241 €	1 196 116 €	7,73%
Total des recettes de gestion courante		125 874 586 €	127 466 165 €	1,26%
76	PRODUITS FINANCIERS	80 000 €	80 000 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	0 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		125 954 586 €	127 546 165 €	1,26%
042	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>2 050 000 €</i>	<i>3 270 000 €</i>	<i>59,51%</i>
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 050 000 €	3 270 000 €	59,51%
TOTAL		128 004 586 €	130 816 165 €	2,20%



Les produits des services sont estimés à 7M€.

Il s'agit notamment des recettes des piscines de la CARENE, soit environ 1M€, intégrant la réouverture de la piscine de Donges depuis fin 2024. Ces produits comprennent également les refacturations de personnels aux communes et au pôle métropolitain ainsi que les frais de structure remboursés par les budgets annexes (5,8 M€ au total).

- **Les recettes de fiscalité locale** (chapitre 731) représentent 26% des produits, soit 34,6 M€ :
 - La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est estimée 23,4M€ à taux inchangé. Cette recette bénéficiera de la croissance des bases, pour partie liée à l'inflation (1,7%) et pour une autre partie liée au dynamisme économique du territoire. Pour mémoire, la réduction de moitié de la fiscalité sur les entreprises industrielles, votée en loi de finances 2021, est compensée intégralement et comptabilisée au chapitre 74 (dotations) ;
 - La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'est plus perçue par la CARENE depuis 2023, même si les entreprises continuent de la payer jusqu'en 2027. La perte est compensée au chapitre 73 (autres impôts et taxes), par une fraction de TVA ;
 - La CARENE perçoit par ailleurs la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (2,9M€), qui bénéficiera de la revalorisation des bases fiscales liée à l'inflation (1,7%);
 - La taxe GEMAPI est portée à 1,1M€, conformément aux dépenses prévisionnelles correspondantes ;
 - Des crédits à hauteur de 4,6M€ ont été inscrits au titre de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER);
 - La Taxe sur les Surfaces Commerciales devrait quant à elle rester stable à 2,2 M€;
 - Enfin, 0,3M€ ont été inscrits au titre des rôles complémentaires et divers.

- **Les autres impôts et taxes** représentent 48,7M€ (40% des recettes réelles) :
 - La fraction de TVA qui est venue compenser la suppression de la taxe d'habitation est estimée à 18,5M€. Ce montant intègre la mesure prévue au PLF de gel du dynamisme de ce produit en 2025. Elle intègre également la régularisation effectuée fin 2024 à hauteur de -0,7M€ à la suite d'une estimation erronée de ce produit par l'Etat en début d'année.
 - La fraction de TVA relative à la compensation de la CVAE, estimée à 13,9M€ devrait également perdre sa dynamique en 2025, déduction faite de la régularisation effectuée fin 2024 pour les mêmes raisons sur cette recette (-0,6M€) ;
 - Le montant inscrit au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources est maintenu au niveau de 2024, soit 16,2 M€.

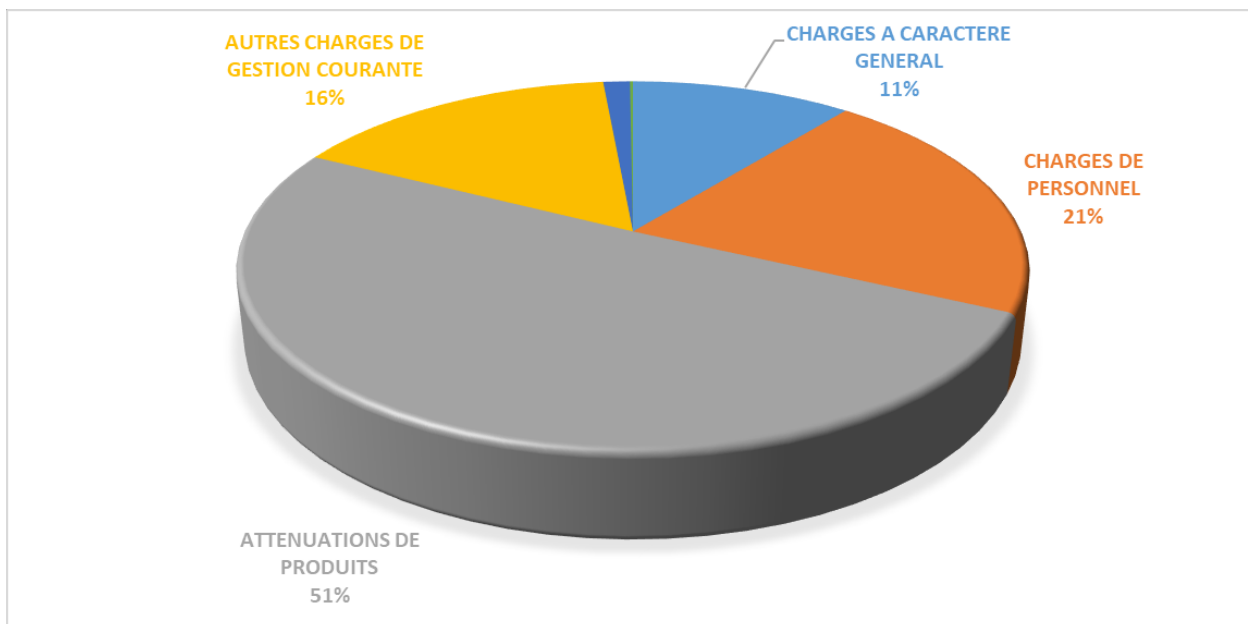
- **Les dotations et compensations** (35,8 M€), soit 28% des recettes, sont composées principalement de :
 - La Dotation Globale de Fonctionnement (12,4M€), qui devrait être quasiment stable, la légère hausse de la dotation d'intercommunalité étant annulée par la baisse de la dotation de compensation ;

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui est estimée à 7,1M€ à ce stade. Ce montant comprend un prélèvement de 1,4M€ au titre des variables d'ajustement, telles que prévues dans le PLF initial ;
 - des compensations d'exonérations, qui représentent 14M€ et concernent l'exonération de 50% des bases industrielles de CFE. Elles évolueront comme les bases fiscales ;
 - de subventions diverses (postes subventionnés, programme ACTEE, ZIBAC, projet culturel de territoire...), qui subissent le désengagement partiel de certains partenaires.
- **Les autres recettes et recettes exceptionnelles** (1,4M€) concernent la redevance versée par Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT 0,3M€) et autres loyers, les aires d'accueil des gens du voyage ainsi que des indemnités d'assurance ou au titre de contentieux.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement sont en légère hausse de 1,26% par rapport au BP 2024, portée par l'augmentation des recettes fiscales. Cette faible dynamique comparée aux années précédente est liée aux mesures de redressement des comptes publics proposées dans le cadre du PLF initial (4,1M€ dont 2,5M€ en recettes), intégrée au budget par prudence, dans l'attente du nouveau projet de loi du gouvernement de François Bayrou.

2. **Les dépenses de fonctionnement** s'établissent à 130,8 M€ (108,7 M€ pour les dépenses réelles), et se décomposent comme suit :

Chap.	Libellé	Propositions BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution BP 2025 /BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 242 758 €	11 882 930 €	5,69%
012	CHARGES DE PERSONNEL	21 948 350 €	22 743 100 €	3,62%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	52 450 000 €	55 300 000 €	5,43%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 686 335 €	17 028 149 €	2,05%
Total des dépenses de gestion courante		102 327 443 €	106 954 179 €	4,52%
66	CHARGES FINANCIERES	1 360 000 €	1 600 000 €	17,65%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	152 000 €	152 000 €	0,00%
68	DOTATION AUX PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		103 839 443 €	108 706 179 €	4,69%
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	10 355 143 €	7 459 986 €	-27,96%
042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	13 810 000 €	14 650 000 €	6,08%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		24 165 143 €	22 109 986 €	-8,50%
TOTAL		128 004 586 €	130 816 165 €	2,20%



- **Atténuations de produits (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire et autres reversements de fiscalité)**

51% des dépenses réelles de fonctionnement (soit 55,3 M€) sont constituées des reversements aux communes (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire), au fonds de péréquation (FPIC) ainsi qu'au fonds de précaution envisagé par le PLF2025 pour les collectivités les plus importantes.

- ✓ Les montants inscrits au titre de l'attribution de compensation s'élèvent à 32,4M€, intégrant les mutualisations de services entre la ville de Saint-Nazaire et la CARENE.
- ✓ La CARENE poursuit sa politique de solidarité forte vis-à-vis de ses communes membres, avec 18,6 M€ prévus en 2025 au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC), comprenant une nouvelle enveloppe supplémentaire de 1M€ instaurée en 2024.
- ✓ Le FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) et les autres reversements fiscaux sont estimés à 2,8M€. Le prélèvement sur fiscalité au titre du fonds de précaution (PLF 2025) a été inscrit à hauteur de 1,4M€.

- **Charges de personnel**

Celles-ci représentent 21% des dépenses réelles, pour un montant global de 22,7 M€. Elles prennent en compte :

- ➔ La hausse prévisionnelle des cotisations retraites prévues dans le cadre du PLFSS 2025 ;
- ➔ La réouverture de la piscine de Donges ;
- ➔ Les mutualisations de services avec la ville de Saint-Nazaire, l'attribution de compensation et les refacturations entre commune et agglomération étant ajustées en conséquence ;
- ➔ Les effets en année pleine de recrutements intervenus en 2024, en lien avec la mise en œuvre du projet d'agglomération (urbanisme, transition écologique, habitat, loisirs aquatiques...). Ces postes sont subventionnés pour partie.

En tenant compte des refacturations de personnels aux communes, au Pôle Métropolitain et aux budgets annexes, des subventions perçues sur certains postes et retenues sur attribution de compensation, les charges nettes de personnel sont estimées à 15,2M€ en 2025.

- **Charges à caractère général**

Celles-ci s'élèvent à 11,9M€, soit 11% des dépenses réelles. Elles sont en hausse de 5,7 % par rapport à 2024, en raison notamment de la réouverture de la piscine de Donges, de la hausse des primes d'assurances, des dépenses informatiques ainsi que des coûts d'entretien des nouveaux espaces publics communautaires.

- **Autres charges de gestion courantes**

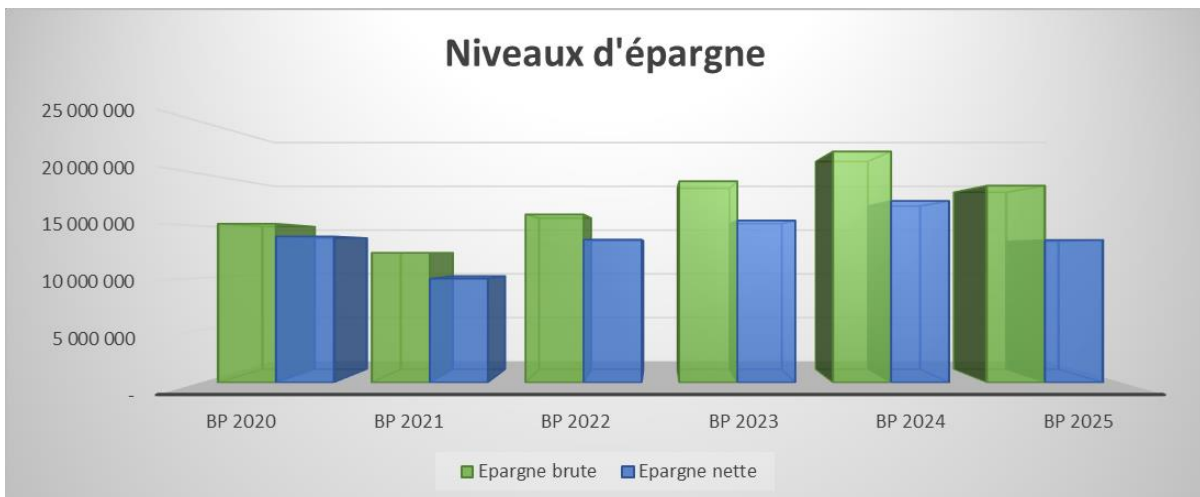
Celles-ci représente 16 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 17M€, en hausse de 2% par rapport à 2024. Elles tiennent compte du soutien renforcé à certains organismes comme l'école des beaux-arts ou Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT), de la hausse de la contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), indexée sur l'inflation, de la subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)...

- **Les charges financières** sont estimées à 1,6 M€, soit 1% des dépenses, impactées par la souscription de nouveaux emprunts, conformément à la prospective financière de la CARENE.
- **Les charges exceptionnelles** représentent 0,2M€.

En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement seront impactées en 2025 par les mesures de redressement des comptes publics, inscrites par prudence au budget de la CARENE, et par la montée en charge de certains dispositifs. Par ailleurs, l'effort de solidarité vis-à-vis des communes est renforcé.

3. Les niveaux d'épargne

Les niveaux d'épargne de la CARENE, bien que maîtrisés, sont fortement impactés par les mesures de redressement des comptes publics prévues au PLF2025. L'épargne brute s'élève à 18,8M€ au stade du BP, soit 14,8% des recettes réelles de fonctionnement et l'épargne nette à 13,6M€. Ils permettent néanmoins à la CARENE de poursuivre son programme d'investissement ambitieux.



II- Section d'investissement

1. Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 89,5M€ (y compris remboursement de la dette).

Le montant des crédits de paiement prévus en 2025 dans le cadre du PIC4 reflète la montée en puissance du projet de mandat. 66,3 M€ sont ainsi prévus et répartis de la façon suivante :

AP	LIBELLE AP	CP 2025
11	AMENAGEMENTS DES ZA ECO	1 857 400
12	SOUTIEN A L'INNOVATION	0
13	TOURISME	9 403 495
14	SOUTIEN AU DEV INDUSTRIEL ET SIGNALETIQU	8 149 126
15	SOUTIEN AU COMMERCE ET ARTISANAT	4 103 528
16	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	8 096 678
17	AMELIORATION DE L HABITAT	885 000
18	COPROPRIETES	1 734 000
19	LOGEMENT SOCIAL	4 560 000
20	ACCESSION A LA PROPRIETE	240 000
21	AUTRES PLH	4 124 364
22	PARTICIPATIONS ZA HABITAT	2 842 000
23	MISE EN OEUVRE DU PCAET	752 026
24	PISCINES	550 000
25	PROJETS TRANSVERSAUX	3 792 167
26	AGGLO NUMERIQUE	1 354 518
28	EAUX PLUVIALES	2 750 000
29	ETUDES PREALABLES ZA ECO ET HABITAT	660 588
30	INFRASTRUCTURES	5 640 803
31	ENVIRONNEMENT	1 127 078
32	NOUVELLES COMPETENCES	1 215 149
33	URBANISME	449 276
34	FONCIER	2 034 950
TOTAL		66 322 146

Les principales opérations prévues en 2025 concernent :

- La poursuite de l'aménagement des ZA économiques (AP n°11), notamment Providence, Cadréan et Altitude ;
- Les aménagements touristiques (AP n°13) pour 9,4M€, tels que la voie verte du Brivet, la sécurisation du chemin côtier ainsi que des fonds de concours concernant l'aménagement des fronts de mer de Pornichet et de Saint-Nazaire ;
- Le soutien au développement industriel (AP n°14), avec la desserte Altitude Bellevue (3,8M€), des aménagements sur l'avenue de Penhoët (1,1M€), ou le CPER Portuaire (1,5M€) ;
- Le soutien au commerce et à l'artisanat (AP n°15) pour 4,1M€, comprenant notamment les concessions commerce des centre-ville et centre-bourg et de la Trébale ;
- Diverses opérations (AP n°17 à 22) concernant l'amélioration de l'habitat pour 0,9M€, les copropriétés pour 1,7M€, le logement social (4,6M€), l'accession à la propriété (0,2M€), le programme local de l'habitat pour 4,1M€ avec la poursuite des travaux de la maison de l'habitat, les ZA habitat (2,8M€) ;
- La poursuite des travaux anticipés dans le cadre du réseau de chaleur industrialo-urbain de Saint-Nazaire (AP n°23) pour 0,6M€ ;
- Les piscines (AP n°24) à hauteur de 0,5M€ ;
- Des projets transversaux et numériques (AP n°25 et 26) à hauteur de 5,1 M€ ;
- Les eaux pluviales (AP n°28) à hauteur de 2,8M€ ;
- Les infrastructures (AP n°30) pour 5,6M€, avec les fonds de concours versés aux communes membres pour le développement des modes doux, la Belle Hautière, les investissements sur les voiries communautaires ;
- L'environnement (AP n°31) avec le plan marais et la trame brune, ainsi que la GEMAPI (AP n°32) à hauteur de 2,3 M€
- Les opérations foncières à hauteur de 2M€ (AP n°34).

10M€ sont en outre proposés au chapitre 27 (avances dans le cadre des concessions d'aménagement et au budget annexe transition énergétique).

Enfin, le remboursement du capital des emprunts est estimé à 5,2 M€, et des opérations comptables sur crédits de trésorerie à long terme sont inscrites à hauteur de 7,9M€.

2. Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 70,7M€ :

- Les subventions d'investissement (maison de l'habitat, sentier côtier...) et remboursements d'avance pour 7,4M€ ;
- Le FCTVA à hauteur de 3,8M€ ;
- Les opérations sur crédits de trésorerie à long terme, soit 7,2 M€
- Les cessions sont estimées à 0,8M€ ;
- L'emprunt d'équilibre inscrit à ce stade est de 51,4M€ avant reprise des résultats 2024.

3. La dette

Le capital restant dû est de 77,6M€ sur le budget principal, soit une capacité de désendettement 4 ans au stade du budget primitif. Le taux moyen de la dette est actuellement de 2,8% et sa durée de vie moyenne est de 6 ans et 11 mois.

A noter que la CARENE a souscrit un nouvel emprunt de 9,5 M€ fin 2024 à taux fixe (3,31%), dont le tirage sera réalisé prochainement, en lien avec la montée en puissance des investissements, avec des dépenses importantes concernant notamment les gros travaux d'infrastructures engagés.

4. Les Autorisations de programmes pluriannuelles

Pour mémoire, le montant des investissements prévus s'élève à 360M€ sur la période 2021-2028 (soit 321,6M€ sur la période 2022-2028) sur le budget principal :

AP	LIBELLE AP	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	MONTANT TOTAL AP (2022-2028)
11	AMENAGEMENTS DES ZAECO	1 670 000	300 000	439 000	438 740	1 857 400	1 933 000	0	0	6 199 400
12	SOUTIEN A L'INNOVATION	459 394	0	150 000	133 400	0	0	500 000	900 000	2 009 394
13	TOURISME	1 382 292	1 531 570	2 128 432	1 427 091	9 403 495	8 001 707	5 940 829	2 513 007	30 901 331
14	SOUTIEN AU DEV INDUSTRIEL ET SIGNALETIQUE	11 178 671	8 720 923	5 616 380	3 561 766	8 149 126	10 070 000	2 008 000	347 000	46 090 099
15	SOUTIEN AU COMMERCE ET ARTISANAT	1 703 902	159 098	1 124 308	392 779	4 103 528	1 193 000	586 600	1 298 615	10 169 051
16	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	7 581 445	1 897 672	5 365 013	4 278 777	8 096 678	7 453 021	2 350 000	115 000	32 858 828
17	AMELIORATION DE L HABITAT	859 220	726 750	1 196 769	608 493	885 000	1 144 250	1 213 626	1 795 408	7 821 023
18	COPROPRIETES	519 921	1 020 438	1 085 057	685 218	1 734 000	1 005 950	824 542	569 110	6 759 017
19	LOGEMENT SOCIAL	5 472 413	6 065 794	5 766 845	5 385 541	4 560 000	6 715 343	5 786 000	7 977 648	42 344 043
20	ACCESSION A LA PROPRIETE	65 000	38 500	200 000	197 500	240 000	250 000	220 000	666 500	1 680 000
21	AUTRES PLH	476 981	616 459	2 007 961	1 567 556	4 124 364	623 372	170 000	0	8 019 137
22	PARTICIPATIONS ZA HABITAT	2 667 000	2 100 000	1 698 400	1 696 400	2 842 000	1 523 600	0	0	10 831 000
23	MISE EN OEUVRE DU PCAET	26 422	121 830	8 307 439	8 102 365	752 026	226 093	156 000	20 000	9 609 810
24	PISCINES	421 818	3 252 957	2 387 869	2 098 686	550 000	119 905	100 539	105 000	6 938 087
25	PROJETS TRANSVERSAUX	745 831	1 571 872	3 110 202	2 801 825	3 792 167	2 503 870	941 180	964 028	13 629 150
26	AGGLO NUMERIQUE	545 306	960 683	1 868 376	515 106	1 354 518	1 031 000	934 000	934 000	7 627 882
28	EAUX PLUVIALES	2 985 612	3 411 840	6 253 700	4 544 930	2 750 000	3 250 000	3 000 000	1 450 000	23 101 152
29	ETUDES PREALABLES ZA ECO ET HABITAT	395 885	198 725	273 906	183 366	660 588	250 000	350 000	393 514	2 522 617
30	INFRASTRUCTURES	2 545 991	2 705 602	4 713 107	2 297 396	5 640 803	8 901 994	6 396 248	2 758 048	33 661 794
31	ENVIRONNEMENT	0	17 673	50 327	34 185	1 127 078	900 000	494 000	482 000	3 071 078
32	NOUVELLES COMPETENCES	218 652	341 086	583 296	333 448	1 215 149	365 000	190 000	85 000	2 998 183
33	URBANISME	76 643	107 112	189 134	104 436	449 276	61 514	120 000	168 353	1 172 032
34	FONCIER	1 352 743	2 884 839	4 504 320	4 092 998	2 034 950	209 000	245 416	320 000	11 551 268
TOTAL		43 351 141	38 751 421	59 019 839	45 482 002	66 322 146	57 731 619	32 526 979	23 862 231	321 565 376

En synthèse, la trajectoire financière de la CARENE sera impactée en 2025 par les mesures de redressement des comptes publics. Le projet d'agglomération poursuivra néanmoins sa montée en puissance, avec des projets en phase travaux ou en phase d'achèvement.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2025, tel qu'il est présenté, par chapitre, en fonctionnement, par autorisation de programme pour les dépenses d'équipement et participations (chapitres 20, 204, 21 et 23), et par chapitre pour les autres dépenses d'investissement, en dépenses et en recettes et retrace dans le document budgétaire joint ;
- autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- approuver le versement d'une subvention d'équilibre au CIAS à hauteur de 464 670 € maximum ;
- approuver le versement d'une subvention d'équilibre budget annexe immobilier d'entreprise à hauteur de 758 075 € maximum ;
- approuver le versement d'une avance remboursable au budget annexe transition énergétique, pour un montant maximum de 2,5M€ ;
- approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.